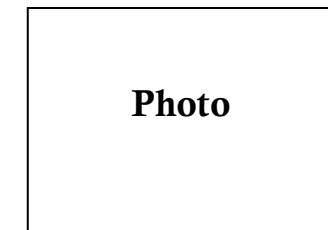


Lyon SAVATE – Boxe Française
Gymnase de La Ficelle – *Métro Hénou*
65 boulevard des Canuts 69004 LYON

✉ : Lyon SAVATE – G2C Business Center
63 rue André Bollier 69007 LYON
Tel : 04.78.61.66.32 / Fax : 04.78.61.25.03
www.lyonsavate.com / lyonsavate@gmail.com

Cadre réservé à l'association
 Certif.Méd sur Passeport (Compétiteur)
N° licence :



☺ ***Veillez écrire lisiblement. MERCI*** ☺

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Règlements relatifs à l'inscription

Le présent dossier d'inscription doit être retourné, complété et signé (par les parents pour les enfants mineurs), accompagné du règlement et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Savate BF, dans les quinze jours suivants sa remise par l'association.

L'inscription doit être réglée obligatoirement en une seule fois, au moment du dépôt du présent dossier. Avec accord du responsable sportif le paiement pourra être constitué de plusieurs chèques remis en une seule fois, au moment du dépôt du présent dossier. Ce nombre ne pourra excéder trois chèques.

L'association dite Lyon SAVATE est affiliée aux dispositifs « ticket-sport » et « carte M'RA ». Les adhérents qui souhaitent bénéficier de ces dispositifs doivent le faire savoir au responsable sportif, au moment de la remise du dossier par l'association.

Les adhérents inscrits sont assurés, dans le cadre de leur pratique sportive, par la compagnie d'assurance MARSH. Dès réception, les licences fédérales seront remises aux adhérents par l'association.

Règlements relatifs aux séances

La responsabilité des séances est confiée à des entraîneurs diplômés, titulaires d'un monitorat fédéral et/ou d'un diplôme d'état. Ces diplômés peuvent être consultés sur simple demande.

Les cours sont dispensés aux horaires indiqués sur la fiche de renseignements club. La responsabilité des entraîneurs n'est engagée que dans le temps de ces horaires, pour autant que l'adhérent ait effectivement intégré la séance collective (qu'il se soit présenté au responsable de la séance). Ce dernier a toute compétence pour décider d'accepter ou de refuser un adhérent qui arriverait en dehors des horaires indiqués ou qui ne souhaiterait pas s'entraîner, ceci afin de ne pas gêner le bon déroulement de la séance.

L'association, et notamment le responsable de la séance, décline toute responsabilité et prise en charge de l'adhérent lors de son renvoi ou en cas de problème consécutif à son départ avant le terme de la séance ; si celui-ci n'a pas prévenu le responsable. Il est d'ailleurs rappelé que la responsabilité de ce dernier n'est engagée que dans l'espace géographique délimité par la salle d'entraînement. Par ailleurs, il est fortement recommandé aux parents d'accompagner leurs enfants avant le début et au terme de la séance.

L'adhérent s'engage à respecter le matériel mis à disposition, les équipements et les parties communes du gymnase. Le lieu d'entraînement étant une salle municipale mise à la disposition du club, ni le président, ni les entraîneurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de vol (montre, bijoux, effets vestimentaires...)

Les personnes extérieures devront être présentées au responsable de la séance, par l'adhérent accompagnateur qui sera responsable de leurs agissements. Le responsable de la séance pourra exclure une personne extérieure si celle-ci, par son comportement, gêne le bon déroulement de la séance.

En boxe française, une tenue vestimentaire adéquate est exigée (t-shirt, jogging/short). Par mesure de sécurité, les chaussures type « baskets » sont interdites à l'entraînement. Seules les chaussures de SAVATE boxe française ou à défaut les chaussures à semelles lisses sont autorisées. Les protections spécifiques (coquilles, protège-dents, protège-tibias, protège-poitrine) sont fortement conseillées. D'autre part, les boucles d'oreilles, bijoux et piercings devront obligatoirement être retirés lors des entraînements.

Règlements relatifs aux conditions générales du club

L'inscription à une compétition, sous les couleurs du club, est soumise à la décision du responsable sportif. Cette décision est sans appel.

La licence fédérale et la cotisation ne sont pas remboursables, sauf en cas d'accident survenu lors d'un entraînement. Dans ce cas, il y a nécessité d'établir une déclaration d'accident auprès du club dans les 3 jours au maximum après l'incident et dans la mesure où l'interruption de l'activité est d'au moins 3 mois. A ce moment là et uniquement dans ces conditions nous pourrions effectuer un remboursement de la cotisation, au prorata de la durée restante et déduction faite du montant de la licence.

Un comportement ou des propos jugés incorrects par le comité directeur de Lyon SAVATE à l'égard des adhérents, des enseignants ou des dirigeants pourront entraîner la cessation de l'abonnement. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera fait.

En cas d'absence à l'Assemblée Générale annuelle du club je donne tout pouvoir au comité directeur de Lyon SAVATE et par conséquent à son représentant légal : Romain DAVID, Président de l'association pour agir à cette occasion en mon nom et lui donne ainsi procuration pour les différents votes présentés à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Règlements relatifs à l'autorisation de publication de photographies

Lors des manifestations ou lors de certains entraînements nous serons amenés à prendre des photographies et à les publier sur notre site Internet <http://www.lyonsavate.com/> ou notre blog <http://lyonsavate.skyrock.com/>.

L'adhérent autorise donc l'association Lyon SAVATE à publier sur ses sites Internet, les photographies sur lesquelles il apparaît. A noter que l'adhérent peut à tout moment faire retirer les photographies, sur lesquelles lui ou son enfant apparaît, des sites web en s'adressant directement à lyonsavate@gmail.com

Nom : Sexe : M - F

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession :

Données importantes et confidentielles, destinées uniquement à vous informer :

☎ : Mail :

Etes-vous un(e) ancien(ne) licencié(e) du club ? OUI / NON

Si vous êtes nouveau licencié(e), comment avez-vous connu notre Club ?

Quelle(s) activité(s) allez-vous pratiquer cette saison ? Savate BF / Savate Forme / Savate Défense

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : ☎

Je joins mon règlement de 100 € (Enfant) / 150 € (Ado) / 180 € (Adulte) / Autre (préciser) par chèque à l'ordre de Lyon SAVATE

Chèque libellé à quel nom : Adhérent / Autre (préciser)

Possibilité de régler en 3 fois Ci-joint chèque(s) / Banque :

.....€, à encaisser le..... / N° du chèque :

.....€, à encaisser le..... / N° du chèque :

.....€, à encaisser le..... / N° du chèque :

Demande de facture à l'attention de

Réduction : Carte M'RA (- 30 €) n° carte..... / Autre (préciser)

J'ai bien noté qu'à compter de la date de la remise de mon dossier d'inscription au club, je dispose d'un délai de 15 jours pour fournir un certificat médical d'aptitude à la Savate Boxe Française. Passé ce délai, mon inscription sera validée et je ne pourrai prétendre à aucun remboursement si je présente une contre-indication à la pratique.

En tant qu'adhérent, je reconnais avoir lu et approuvé les conditions d'inscription et je m'engage à les respecter ainsi qu'à participer aux activités et manifestations organisées par l'association Lyon SAVATE ou auxquelles elle collabore.

Date et Signature du licencié,

NOM et PRE NOM

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

A remplir par le père, la mère, le tuteur, la tutrice ou toute personne ayant l'autorité parentale sur l'enfant inscrit.

Je soussigné(e) Mme, M

autorise mon fils / ma fille.....

- à se licencier au club de **Lyon SAVATE** et par conséquent, il / elle respectera les règlements en vigueur
- à participer aux compétitions fédérales et aux rencontres diverses
- J'autorise la publication de photographies sur lesquelles mon enfant apparaît sur les sites Internet www.lyonsavate.com et lyonsavate.skyrock.com

Date et Signature du représentant,



PLANNING & TARIFS 2011/2012

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<u>Cours adultes</u> Initiation – loisir 18H30 – 20H	<u>Cours enfants</u> <u>Tous niveaux</u> (6-10 ans) 17H00 – 18H00	<u>Cours adultes</u> Initiation – loisir 18H30 – 20H	<u>Cours adultes</u> Initiation – loisir 18H30 – 20H	<u>Cours adultes</u> 2 fois/mois SAVATE Défense 10H30 – 12H
	<u>Cours ados</u> <u>Tous niveaux</u> (11-15ans) 18H30 – 20H	<u>Cours adultes</u> SAVATE Forme 19H – 20H	<u>Cours enfants</u> & ados (6-15ans) 17H30 – 18H30	

Les tarifs comprennent l'adhésion, la licence et l'assurance

- Cours enfants** : 6-10 ans (né(e) entre 2002 et 2006).....100 €
- Cours adolescents** : 11-15 ans (né(e) entre 1997 et 2001).....150 €
- Cours adultes** : + de 16 ans (né(e) en 1996 et avant).....180 €

Dossier d'inscription